

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 221/2020
Date de la séance du CE : 4 mars 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2019.ERZ.73055
Classification : Non classifié

Fonds d'encouragement des activités culturelles. Comptes annuels 2019 – approbation

1. Objet

La clôture des comptes du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2019 présente un solde de 16 911 749.83 francs. Compte tenu des subventions promises d'un total de 6 268 619.29 francs n'ayant pas encore été versées, le solde net s'élève à 10 643 130.54 francs. Dans son rapport de révision du 14 janvier 2020, le Contrôle des finances du canton de Berne confirme l'exactitude des données des comptes 2019 et propose leur approbation.

2. Bases légales

- Article 34 de la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Article 17 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1)
- Articles 33, 39 et 45 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52)
- Articles 29a et 32 de l'ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 935.520)

3. Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter le présent projet d'arrêté et d'approuver les comptes annuels 2019 du Fonds d'encouragement des activités culturelles.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture
- Direction de la sécurité